



Passons la cinquième !

Il s'agit avant tout de l'anniversaire de l'Hôpital neuchâtelois, la 5^e année depuis le regroupement des hôpitaux. Certes, une courte existence, qui a beaucoup fait parler d'elle et le fera vraisemblablement encore, en mieux, en bien.

Cinq années d'efforts conséquents pour harmoniser le fonctionnement de sept établissements, pour créer des liens entre les collaborateurs, développer les synergies, prendre la mesure des enjeux et engager les réformes indispensables.

Le résultat n'est pas à la hauteur des espérances de tous, patients, politiciens et professionnels de la santé. Le prix à payer pour le changement des habitudes n'était pas pris en compte dans le devis initial.

Les mutations entraînent naturellement leur lot d'inquiétudes, d'insatisfactions, de divergences et de grognes. En contrepartie, combien de résultats positifs, d'améliorations notables des prestations, de développements de nouvelles compétences et de nouvelles technologies ont été apportés ?

Passer la 5^e vitesse en conduite automobile, c'est passer à une démultiplication supérieure, ne plus faire rugir le moteur, assurer une vitesse de croisière sereine au meilleur rendement énergétique possible.

Les orientations prises par le Conseil d'Etat l'automne passé sont prometteuses. Elles fixent un horizon qui devrait nous prémunir de trop regarder le tableau de bord, d'anticiper ainsi les turbulences du trafic et d'arriver finalement à destination.

Dessignons l'avenir, gardons ce cap et ne nous trompons pas de bataille. L'heure est au dialogue, à la création d'un réel réseau de soin, à la construction d'une stratégie gagnante pour l'ensemble de la population neuchâteloise.

L'hôpital unique de soins aigus pour le canton de Neuchâtel à l'horizon 2022 n'est pas une finalité en soi, mais la seule garantie de moyen pour pérenniser des soins d'excellente facture dans notre région.

En ce début de 5^e année, période traditionnelle des vœux, osons nous promettre le meilleur : bonheur, santé, réussite dans les projets, aussi ambitieux soient-ils. Et donnons-nous rendez-vous en 2013, pour les 7 ans, l'âge de raison et de tous les espoirs !

Francis Bécaud, directeur logistique

Direction médicale organisée pour faire face aux défis

La création de l'HNE, réunissant 7 sites il y a bientôt 5 ans, a été une entreprise ambitieuse, qui a nécessité d'importantes restructurations et apporté de nombreux défis. Bien que les bases soient construites, le sentiment d'appartenance à une institution unique n'est pas entièrement concrétisé.

En septembre dernier, la Conseillère d'Etat mandate le conseil d'administration afin qu'il propose un plan stratégique, axé sur un avenir résolument commun. Ceci nous ouvre de nouveaux horizons ; c'est une opportunité pour tous d'évoluer vers une identité unique.

Dans cette perspective, la direction médicale a un rôle important à jouer, en nourrissant les réflexions des projets médico-soignants de l'Hôpital du futur. Pour répondre efficacement à ce défi, la direction médicale modifie son organisation. Elle s'appuie sur les valeurs et compétences existantes au sein du Comité médical réunissant les médecins-chefs de département, et s'enrichit de la collaboration d'une adjointe de direction, en la personne de Mme Crina Rosset, entrée en fonction le 6 janvier.

Au bénéfice d'un doctorat en économie, d'un master en économie et en management de la santé, d'une certification en gestion de projet et forte d'une expérience dans un département cantonal de la santé, Mme Rosset pourra mettre ses compétences au service de la direction médicale.

La nouvelle direction médicale, ainsi mise sur pied, dispose d'un fort potentiel de complémentarité, qui lui permettra d'aborder les grands changements de ces prochaines années (ouverture des frontières, introduction des swissDRG, virage vers l'ambulatorisation des soins, projet d'hôpital unique).

Des mandats focalisés sur des aspects précis, confiés à des médecins cadres, permettront de compléter l'éventail des compétences.

Enfin, le poste de médecin-chef de département d'imagerie sera mis au concours prochainement. Il n'est en effet pas possible d'envisager un cumul de charges aussi conséquentes, ni d'admettre que la représentation d'un département soit plus importante qu'un autre au sein de la direction médicale.

Dans cette configuration, nous sommes persuadés que nous saurons atteindre les objectifs fixés par nos autorités politiques, avec compétence, dynamisme et efficacité.

Dresse Anne-Francoise Roud

Au revoir, Dr Arni !

Le Dr Pierre Arni, directeur médical adjoint, a choisi de prendre sa retraite à fin décembre 2010. Toutes celles et ceux qui ont eu le bonheur de le côtoyer, de près ou de loin, au cours de sa longue et non moins riche carrière dans le dispositif hospitalier neuchâtelois, ont pu prendre congé de lui au cours d'un apéritif de départ auquel il avait choisi d'inviter tous les collaborateurs et collaboratrices de l'HNE.

La direction générale et le conseil d'administration le remercient de son engagement pour la cause hospitalière neuchâteloise et lui souhaitent une retraite aussi fructueuse que l'a été sa carrière!



Les incidents médicamenteux ne sont pas une fatalité

Donner le bon médicament à la bonne personne, au sein d'un hôpital, paraît une évidence. Cependant, les incidents se produisent plus souvent qu'on ne le pense. Pour améliorer la situation, la commission QCSP (qualité clinique et sécurité patients) a permis à notre établissement de s'engager dans le collectif de travail sur « la prévention des événements indésirables liés aux médicaments », en collaboration avec la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) qui a mis le projet sur pied.

Le médicament suit un circuit complexe, avec plusieurs étapes qui vont de la prescription par le médecin à l'administration par le personnel soignant ; chacune de ces étapes peut être source d'erreurs potentielles ; ceci est validé par de nombreuses études américaines et françaises qui ont mis en évidence la survenue fréquente d'erreurs médicamenteuses dans les établissements hospitaliers.

Dans le cadre du projet « Sécurité des patients », plusieurs thèmes seront traités. Les établissements de la FHV et l'HNE ont souhaité mettre la priorité sur la sécurité des médicaments, le but étant de réduire de 20 % les problèmes liés à leur mauvaise utilisation.

Dans ce contexte, une « équipe déléguée » a été constituée dans chaque établissement. Pour l'HNE, elle est composée de René Vuillemin, directeur adjoint des soins, de Marie-Laure Jacquot, ICS de médecine, de Stéphane Gloor, pharmacien-chef, de Markus Hodel, médecin adjoint et d'Agnès Vendroux, infirmière clinicienne. Ce groupe se charge de la mise en route des interventions d'amélioration.

En parallèle, une équipe dite « de mesure » (pour l'HNE : Aziza Touel, responsable CQSP, François Kündig, adjoint à la direction médicale et Rima Ducommun, pharmacienne) est chargée d'évaluer le résultat global des méthodes d'amélioration mises sur pied.

Ce projet a pour vocation l'amélioration au travers de l'apprentissage et non la recherche d'éventuels fautifs. Il a aussi pour but l'application de manière systématique et rigoureuse des meilleures pratiques et non la révolution du monde hospitalier. L'une des mesures d'amélioration consistera à instaurer le port d'un bracelet d'identification par chaque patient. Ce dernier sera porté par toutes les personnes hospitalisées dans les services de soins aigus somatiques et les services de réadaptation. La pose de ce bracelet impliquera une procédure de vérification au lit du malade, afin de s'assurer de donner en tout temps le bon soin à la bonne personne. Vous serez informés en temps voulu du détail de la procédure, qui entrera en vigueur dans le courant du printemps.

Le bureau CQSP

SIC intercantonal BE-JU-NE équipe de projet à l'ouvrage

L'équipe de projet, nommée pour la phase de mise en place du projet SIC (système informatique clinique ou dossier patient informatisé), qui a débuté ses travaux le 1^{er} décembre 2010, est composée de **Véronique Jaunin**, coordinatrice de projet SIC-BEJUNE, à 80%, du **Dr Alain Nguyen**, médecin chef de projet SIC-BEJUNE, de **Véronique Faivre**, cheffe de projet, à 100%, de **Laurent Ischer**, chef de projet adjoint à 100%, de **Pierre Gauthier**, chef de projet adjoint à 100 %, de **Françoise Hofer**, qui a rejoint l'équipe à 70 % et de **Florian Glauser**, du CEG, responsable informatique.

Le moment venu, des collaborateurs des autres secteurs de soins seront amenés à rejoindre cette équipe pour la partie les concernant. Nous souhaitons à cette équipe beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions et plein succès dans ce projet d'envergure pour notre institution.

Règlement unique pour les places de stationnement

Dans le but d'harmoniser les pratiques sur les différents sites de l'HNE, la direction générale a validé le règlement relatif aux places de stationnement du personnel, préavisé favorablement par la ComPHONe.

Un courrier d'information est joint à votre enveloppe salaire de janvier. Il annonce la redéfinition des droits de stationnement conformément aux critères prévus par le règlement.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du règlement, en juin 2011, les droits existants vont être résiliés. Le formulaire, également joint, vous permettra d'établir une nouvelle demande de stationnement.

Facturation nouveau responsable

Suite à la nomination de Véronique Faivre à la fonction de cheffe de projet SIC pour l'HNE, le poste de responsable de la facturation a fait l'objet d'une mise au concours, qui a débouché sur l'engagement à compter du 1^{er} février 2011 de M. Diego Calani.

M. Calani a une longue expérience de notre hôpital puisqu'il y a déjà travaillé de 1997 à 2002 comme adjoint au responsable du service Tarifs et statistiques, avant de rejoindre l'équipe du CIGES comme responsable du paramétrage OPALE.

Il a auparavant obtenu une maturité fédérale économique et suivi une formation de programmeur analyste. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Formulaire de demande de remboursement

Afin de vous fournir un outil simple d'utilisation pour le remboursement de vos frais professionnels et de formation, intégrant les effets de la règle d'interprétation n°4 portant sur l'article 4.1 du RIF (règlement des indemnités pour frais professionnels) de la CCT santé 21 2008-2012, un nouveau formulaire a été élaboré. A utiliser désormais, il sera en ligne dès le 1^{er} février sur Intranet.

Plus performant que le premier, il est également plus simple d'utilisation. L'UADP répond volontiers à vos questions en la matière au **44 748 (hotline)**.